



REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION  
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE  
DE LA PROVINCE DE KENITRA



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le **04/07/2024**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

- **Appel d'offre ouvert national :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Date et heure de la Visite Des Lieux	AO RESERVE A LA TRES PETITE, LA PME, LA COOPERATIVE, L'UNION DES COOPERATIVES ET L'AUTO-ENTREPRENEUR
C/059/24	Travaux d'entretien des bâtiments administratifs et locaux de la RAK	09h30	<b>17 500.00</b> Dix-sept mille cinq cents dirhams	<b>961 506.00</b> Neuf cent soixante et un mille cinq cent six dirhams	-	Oui
C/060/24	Travaux d'aménagement des complexes hydrauliques	10h30	<b>49 500.00</b> Quarante-neuf mille cinq cents dirhams	<b>2 738 499,60</b> Deux millions sept cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams et soixante centimes	27/06/2024 à 10h00	Oui
C/061/24	Fourniture des imprimés divers	11h30	<b>2 900.00</b> Deux mille neuf cents dirhams	<b>156 720.00</b> Cent cinquante-six mille sept cent vingt dirhams	-	-
C/062/24	Achat de mobilier et matériel de bureaux : Lot 1 : Bureaux et tables Lot 2 : Meubles de rangement Lot 3 : Chaises et fauteuils	12h30	<b>Lot N°1 : 1 800.00</b> Mille huit cents dirhams <b>Lot N°2 : 1 700.00</b> Mille sept cents dirhams <b>Lot N°3 : 3 500.00</b> Trois mille cinq cents dirhams	<b>Lot N°1 : 97 800.00</b> Quatre-vingt-dix-sept mille huit cents dirhams <b>Lot N°2 : 90 120.00</b> Quatre-vingt-dix mille cent vingt dirhams <b>Lot N°3 : 191 760.00</b> Cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante dirhams	-	-

-Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

**-Les concurrents doivent obligatoirement remettre leurs offres par voie électronique au niveau du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) , et ce conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.**